

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU 5 JANVIER 2015**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 29 décembre 2014, s'est réuni le 5 janvier 2015 à 18 h 30 à la Mairie de Puisseguin, sous la présidence de M. SUBLETT Xavier, Maire.

Etaient présents : MM SUBLETT Xavier, GALINEAU Pascal, DUPUY Gérard, MAISON Benjamin, Mme ROUZAUD DE MONTFORT Marie Thérèse, M. LE MENN Yannick, Mmes PRIVAT Maryline, CHABOT Annie, GAUTRAIS Nathalie, GUILLOT Frédérique, OPERIE-POITOU Nathalie, BRANGER Arabelle, MM COLIN Christophe et LETOS Jean-Hugues.

Etait absent excusé : M. LAMY Jean Louis.

**NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme GAUTRAIS Nathalie est nommée secrétaire de séance.

**CHOIX DES ENTREPRISES : AMENAGEMENT DE DEUX COMMERCES**

M. le Maire rappelle qu'un appel d'offres a été lancé pour les travaux d'aménagement de deux commerces à l'immeuble « Gineste ».

Cet appel d'offres qui a fait l'objet d'une publication sur le site marchés publics d'Aquitaine ainsi que sur le site du BOAMP se décompose en 14 lots.

La date limite de remise des offres était fixée au 10 décembre 2014.

Les plis ont été ouverts le 11 décembre 2014 en présence de M. le Maire, M. CASTAGNOTTO architecte, de Mme GUILLOT et de MM. GALINEAU, LETOS et MAISON.

Les 74 devis issus de ce dépouillement ont été remis à M. CASTAGNOTTO pour être analysés.

Ils se répartissaient de la façon suivante :

- 3 pour le lot Gros Œuvre,
- 7 pour le lot charpente bois
- 9 pour le lot couverture tuiles
- 9 pour le lot zinguerie étanchéité
- 3 pour le lot menuiseries bois
- 4 pour le lot menuiserie aluminium
- 1 pour le lot peinture décoration
- 5 pour le lot plomberie sanitaire
- 8 pour le lot électricité climatisation
- 10 pour le lot chauffage climatisation
- 1 pour le lot serrurerie protection
- 1 pour le lot matériel d'extinction.

Une seconde réunion s'est tenue le 19 décembre 2014. MM CASTAGNOTTO et GODRIE y ont présenté l'analyse des offres. A l'issue de cette réunion une pré-sélection des entreprises a été faite mais il a été toutefois décidé d'entamer des négociations avec les entreprises qui étaient les moins-disantes, ou qui présentaient une solution technique intéressante.

Mme GUILLOT rappelle que les critères de choix portaient sur la valeur technique, la proximité des entreprises et le prix.

A l'issue de cette phase de négociation, les personnes du Conseil Municipal citées ci-dessus se sont à nouveau réunies et ont étudié les nouvelles offres. M. le Maire présente les choix qu'elles ont retenus, à savoir :

- Sarl SOTRABAT – lot Gros Œuvre – maçonnerie pour un montant de 158 930 € 49 HT
- Sarl Frédéric LAUTRETTE – lot Charpente bois – pour un montant de 8 947 € 73 HT
- Etablissements DUMON – lot Couverture tuiles pour un montant de 9 218 € 25 HT
- Entreprise DAUGUET Frères – lot Zinguerie – étanchéité pour un montant de 3 160 € 00 HT,
- Sarl MENUISERIE BARSE – lot Menuiseries bois pour un montant de 33 917 € 00 HT,
- Sarl MENUISERIE BARSE – lot Menuiseries Aluminium pour un montant de 3 800 € 00 HT,
- Sarl PLATRERIE LEDUC – lot Plâtrerie isolation pour un montant de 40 855 € 25 HT,
- Sarl ECA – Lot Carrelage faïence pour un montant de 28 149 € 00 HT
- Entreprise PEINTURE LAGORCE – lot Peinture décoration pour un montant de 11 607 € 32 HT,
- Entreprise DAUGUET Frères – lot Plomberie sanitaire pour un montant de 19 212 € 97 HT,
- Eurl Patrick BEAUFILS – lot Electricité éclairage pour un montant de 24 209 € 60 HT,
- Entreprise DEMARY Philippe – lot Chauffage climatisation pour un montant de 15 220 € 00 HT,
- Sarl AMI – lot Serrurerie Protection pour un montant de 18 629 € 00 HT.

En ce qui concerne le lot matériel d'extinction, il est proposé de ne pas poursuivre la procédure, cette charge incombant en principe au commerçant.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré acceptent les propositions telles que définies ci-dessus et autorise M. le Maire à signer les marchés avec les entreprises (délibération n° 2015/01).

Le début des travaux est prévu pour la 3<sup>ème</sup> semaine de janvier. Un planning doit être établi en présence des entreprises et de l'architecte. En principe les travaux finiraient fin mai.

Il est indiqué que l'entreprise DELLAC n'a pas revu son devis à la baisse au moment de la négociation mais a indiqué qu'elle prendrait à sa charge la dalle béton pour les poubelles, la démolition des piliers de l'entrée et l'arrachage de l'arbre côté rue du Docteur Pailloux (travaux non prévus dans l'appel d'offres).

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **MAISON DELAGE**

M. LETOS rappelle qu'il avait été envisagé de restaurer la « Maison Delage » située au Cros pour la louer mais qu'elle a été aussi mise en vente par l'ancien Conseil au prix de 90 000 €. Il indique qu'un administré de la commune a proposé de l'acquérir au prix de 75 000 € en vue d'y faire 2 logements. Il souhaite que la réflexion soit engagée sur cette question afin qu'une réponse puisse être faite à cette offre.

M. le Maire rappelle qu'il a rencontré M. GOINEAU Vice-Président de la CDC du Grand Saint Emilionnais à ce sujet, car la CDC est intéressée par cet immeuble afin d'y reloger la personne habitant la maison à l'entrée du centre de loisirs. La CDC prendrait en charge les travaux d'assainissement. Pour l'instant il n'a pas eu de réponse.

M. DUPUY estime que la vente à un particulier de cet immeuble situé au sein d'un espace public (locaux à l'usage des associations, ateliers municipaux, salle de sport et un parking) risque engendrer des conflits d'usage. Il présente un plan de financement pour la réhabilitation des deux logements avec un amortissement de l'opération sur 12 ans. La réhabilitation d'un logement est d'environ 30 000 €. Pour M. DUPUY « la commune dispose d'un capital avec ses biens immobiliers qu'elle n'a pas le droit de céder ».

M. MAISON est en accord avec le raisonnement de M. DUPUY et pense qu'il est préférable de vendre le logement de l'ancienne Poste.

Avant de prendre une décision il est demandé à M. le Maire de reprendre contact avec M. GOINEAU de la CDC et de demander si la restauration du logement peut être prise en charge en totalité par la CDC.

### **Gérance du multi-services**

Mme GUILLOT signale que sur les 97 personnes qui ont retiré un dossier pour la gérance du commerce multi-services une seule a fait acte de candidature. Il s'agit d'un couple qui dispose de la capacité financière pour tenir ce commerce. Une rencontre des membres du Conseil Municipal avec ces personnes est organisée le 9 janvier 2015 à 18 h 30 à la mairie.

### **Chemin de Durand**

L'enquête publique concernant le chemin de Durand a débuté ce jour et se poursuivra jusqu'au 19 janvier 2015. Face aux pressions de l'Association de Défense des habitants du Village de Durand, le chemin sera réouvert à la circulation. Une entente, qui permettrait de vendre le chemin à la Cave, pourrait avoir lieu avec l'association : aménagement par la commune de la voie communale n° 105 qui passe entre les vignes et aboutit sur la D17.

### **Poste de 3<sup>ème</sup> Adjoint**

M. MAISON fait part de son souhait de démissionner du poste de 3<sup>ème</sup> adjoint au maire. Il explique que son emploi du temps ne lui permet pas d'être assez disponible pour mener à bien cette fonction. Cette démission sera adressée, à M. le Sous-Préfet comme le prévoit la législation. Il reste conseiller municipal et continuera à s'occuper du budget communal.

### **Arrêt bus des Longues Règes**

Une solution pourrait être trouvée au niveau de l'arrêt du bus situé aux Longues Règes dans le sens Lussac/Puisseguin. En effet M. le Maire rappelle la proposition faite par M. SIMOUNET de céder à la commune une bande de terre qui permettrait aux usagers de la ligne d'attendre le bus en toute sécurité. La commune devrait arracher la haie et refaire un grillage. Il y a également les frais de bornage et d'acte notarié à prendre en compte.

M. GALINEAU indique qu'une solution moins honoreuse pourrait être trouvée en reculant simplement l'arrêt d'une dizaine de mètres (à voir avec le Conseil Général).

### **Range-vélos**

Mme BRANGER demande s'il est possible que le projet d'un conseiller du CMJ d'implanter quelques range-vélos sur la commune puisse être concrétisé. Le prix d'un range-vélos est de 90 €. Il pourrait dans un premier temps en être installé un à la sortie de l'école publique.

### **Voyage à l'Assemblée Nationale des Conseillers Municipaux Jeunes**

En principe il est prévu d'organiser pour les jeunes du CMJ sous l'égide de M. BOUDIE, député un voyage à Paris pour visiter l'Assemblée Nationale. M. le Maire précise que la commune prendra en charge les frais liés à ce voyage pour les 8 jeunes et les deux adultes accompagnants. Les autres personnes qui souhaiteraient y participer devront prendre à leurs charges les frais.

### **Repas du 18 Janvier 2015.**

Le menu est arrêté – buffet d'entrées – Rôti de bœuf/frites.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 15.